L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE.—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 6 JUILLET 1848.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, [illegible] Chartres, et No. 13, rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS: [illegible] MATIN, 6 JUILLET 1848.

CANDIDATS WHIGS.
POUR PRÉSIDENT:
ZACHARY TAYLOR,
[illegible]
POUR VICE-PRÉSIDENT:
MILLARD FILLMORE,
[illegible]

[illegible] JACQUES TOUTANT, J. P. BENJAMIN, [illegible] NICHOLAS, [illegible] JOHN MOORE, [illegible] CAMPBELL.

REVENUS DE M. CASS.

[illegible] nous adresse une [illegible] biographie du général Cass. [illegible] d'une manière lumineuse [illegible] candidat [illegible] en usant les lignes suivantes [illegible] de la lettre de notre [illegible] M. Cass n'a jusqu'à ce moment [illegible] public, sous forme de [illegible] de $229,662. Ce [illegible] pour un candidat lo-[illegible]

[illegible]

Qu'ils vous révèrent aujourd'hui avec joie, avec orgueil, et qu'ils sont heureux en vous serrant la main de pouvoir montrer leur digne fils, comme une des plus pures et des plus brillantes illustrations qui puissent assurer à la Louisiane une page glorieuse dans l'histoire de la dernière guerre!

Vous avez jeté trop d'éclat sur ces humbles paroisses, pour qu'elles n'aient pas à cœur de consacrer par un acte dont le souvenir reste, et leur estime pour votre caractère comme homme et comme citoyen, et leur admiration pour votre bravoure et votre génie comme soldat.

La nation vous doit des récompenses qui ne sauraient vous faire faute; nous nous contentons, nous, de vous offrir cette épée, assurés que nous sommes que vous ne la ceindrez que pour une sainte cause, et qu'en vos mains elle contribuera aux gloires et aux grandeurs de notre pays. Venez donc la recevoir, monsieur. Autrefois, nous vous l'eussions présentée avec espoir, aujourd'hui nous vous la donnons avec confiance."

Une jeune fille de la paroisse St Bernard s'est alors avancée vers le lieutenant et lui a remis le sabre d'honneur. Sur la lame sont gravés les mots suivants: "Présenté par les habitans des paroisses de St Bernard et de Plaquemines au lieutenant G. T. Beauregard, du corps des ingénieurs des Etats-Unis, pour la bravoure qu'il a déployée et les services qu'il a rendus dans les différentes batailles livrées entre Vera-Cruz et Mexico—1848."

M. Beauregard en recevant l'épée, a dit en s'adressant à celle qui la lui présentait et aux autres jeunes filles qui l'entouraient:

Mesdemoiselles,

C'est d'une main tremblante et le cœur rempli d'émotions que je reçois de vous cette épée, emblème de l'honneur et du dévouement! En passant par vos blanches et douces mains, elle acquiert à mes yeux une valeur que rien ne saurait égaler et que ma vie ne saurait payer! Cette épée qui m'est donnée par mes amis de Plaquemines et de St Bernard, comme un témoignage de leur admiration, est plutôt due à leur patriotisme et à leur généreuse amitié, qu'à l'importance des services que, circonscrit dans ma sphère de lieutenant, j'ai pu rendre à la patrie sur le sol mexicain. Mais si elle n'est un gage pour le passé, elle en sera un pour l'avenir; je vous le jure sur cette arme elle-même! et si jamais les événements nous forçaient à recourir aux maux et aux horreurs de la guerre, soit pour revendiquer l'honneur national ou pour assurer les intérêts du pays, alors, non seulement elle sera la première à sortir du fourreau, mais aussi la dernière à y rentrer!

Les fatigues, les privations et les dangers par lesquels j'ai passés depuis dix-huit mois en combattant pour notre pays, sont plus que compensés par un pareil don, offert d'une manière si gracieuse et qui me laisse sous le poids de la reconnaissance! Mais je garantis à mes concitoyens sur l'honneur et la vie, que si "Vénus me l'a donnée, Mars ne me l'ôtera pas!"

Puis se tournant vers le reste de l'assemblée il a continué de la sorte:

Mesdames et Messieurs,

Aux paroles éloquentes de l'orateur qui vient de m'adresser des éloges immérités, sans doute, je ne puis trouver pour témoigner ma reconnaissance, d'expression qui soit à la hauteur de la circonstance et du cercle brillant qui m'entoure. Profondément touché de l'accueil flatteur et sympathique que vous me faites ici, je dois attribuer ce mouvement généreux, moins à moi, humble mérite qu'au patriotisme qui vous anime. Par ce procédé délicat vous encouragez, en effet, nos jeunes Louisianais sur un appel de la patrie, à abandonner les douceurs du foyer pour les rigueurs et les périls de la vie des camps. En outre, vous prouvez au monde que si parfois les gouvernemens républicains sont injustes ou ingrats, les parties intégrales d'une république ne le sont pas toujours.

Je tâcherai, mesdames et messieurs, dans toutes les circonstances où ma carrière militaire pourra me placer, de me rendre digne de vous et de ce jour, le plus beau de ma vie, qui restera à jamais gravé dans mon cœur. Puissent ces sentimens si profonds dans mon âme, aidés de l'épée brillante dont vous daignez m'honorer, me servir de talisman dans les hasards de la guerre et me conduire sans cesse dans le sentier de l'honneur et de la gloire.

M. Soulé a pris la parole au nom de l'Etat et a trouvé de nobles inspirations pour féliciter M. Beauregard.

La collation achevée, plusieurs toasts ont été portés, et la fête s'est terminée à 6 heures par un discours du capitaine Grayson.

LA VOIX DU PEUPLE.—C'est le titre d'un recueil de chansons et de poésies diverses que vient de faire paraître M. Vevey. *La Voix du Peuple* est un charmant petit volume, qui fait à la fois honneur au poète et aux habiles typographes chargés de l'impression. Il est en vente chez les principaux libraires de la ville.

BIOGRAPHIE DE PIERRE SOULÉ.—M. ALFRED MERCIER nous a adressé de Paris un exemplaire de la *Biographie de Pierre Soulé*. Cette œuvre nouvelle de notre jeune compatriote n'est pas indigne de celles qui l'ont précédée. Nous y remarquons des qualités de style qui ne s'étaient pas encore révélées aussi complètement dans les ouvrages de M. Mercier. La *Biographie de Pierre Soulé* est un petit volume écrit facilement et qui rappelle avec une remarquable fidélité les différens épisodes de la carrière accidentée de notre sénateur au Congrès. Nous détachons au hasard un chapitre de la biographie:

22, 23, 24 février 1848. Nous sommes interrompu dans notre travail, par l'insurrection du peuple de Paris. Nous descendons dans la rue, et nous suivons dans toutes ses phases ce drame dont le dénouement enfante la république. Brave peuple! il fait son œuvre en homme de cœur; il va tout droit à ce palais où l'intrigue se retranche derrière la violence, chasse le trône et le jette par la fenêtre. Sublime de clémence et de dédain, il donne à ses ennemis le temps de fuir, et pour toute vengeance il leur envoie l'écho de ses huées. Et maintenant allez, princes et ministres effarouchés! Éparpillez-vous aux quatre points du ciel, frappez votre poitrine, et criez dans les larmes du repentir—O rois! ouvrez votre cœur à l'intelligence, recevez les instructions de la vérité, vous qui jugez la terre!...

Le vent impétueux qui nous avait tous emportés sur le grand chemin de l'histoire se calme; chacun rentre dans le sentier de ses occupations personnelles, tout en continuant de suivre le char public lancé vers l'horizon du progrès. Et nous, étranger de nation, mais frère par nos sympathies de tous les peuples qui savent vouloir la liberté, nous accompagnerons de nos vœux les plus ardents la fortune de la République française. Grâce à Dieu, nous ne sommes pas de ces hommes du lendemain, qui, invisibles et muets dans l'orage, viennent saluer le soleil d'un naguère ils niaient le retour; et s'il nous était permis d'être fier de quelque chose, nous le serions de ces poésies que chantait notre première jeunesse, car elles furent un hymne à l'astre bienfaisant qui trouve aujourd'hui des adorateurs même dans ceux qui avaient le plus notoirement blasphémé sa lumière.

France! patrie des élans généreux, berceau d'où la tyrannie des rois exila nos aïeux, réjouis-toi de ton triomphe.

Sicile! fille de la Grèce, puisses-tu rompre toute-à-fait le câble qui t'enchaîne au rivage où chancelle un maître odieux, et flotter librement dans la mer qui baigne tes flancs.

Italie! Italie! terre aimée des poètes, tu tressailles comme une mère qui sent un nouveau fruit de l'amour s'agiter dans son sein. Puisses-tu enfanter un autre siècle, plus beau que les siècles aînés dont le cortége reflète tant d'éclat sur ton front!

Héroïque Pologne! quelque chose comme une clameur prophétique a passé sur toi; tu es à genoux dans le sang; mais tu te redresses, tes chaînes éclatent à grand bruit, et retombent comme une pluie d'aérolithes sur la tête de tes bourreaux.

Ah! que le jour du Christ se lève enfin; c'est assez vivre du mensonge, de servitude et d'hypocrisie. Que l'humanité adopte une même bannière, et que partout où passent les flottes de la civilisation on voie resplendir dans le ciel ce mot qui dit tout: *Fraternité*.

L'ouvrage de M. MERCIER est en vente chez tous les libraires de la Nlle-Orléans. Chacun voudra s'en procurer un exemplaire.

CONGRÈS.

SÉNAT.—26 juin.—M. Dodge présente les lettres de créance de M. Walker, son collègue du Wisconsin. Les deux nouveaux sénateurs tirent au sort; et le hasard décide que le terme de service de M. Walker expirera en 1849, et celui de M. Dodge en 1851.

Le Sénat s'occupe du bill de l'Orégon.

M. Dix prend la parole et déclare qu'il adhère aux vues des *Barnburners* de New-York, et aux sentimens exprimés par Van Buren dans sa lettre à la convention d'Utica.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—Toute la séance est consacrée à la discussion du bill des allocations générales.

SÉNAT.—27 juin.—M. Niles introduit un bill consacrant une partie des terres publiques à la construction d'un chemin de fer entre le lac Michigan et l'Océan Pacifique.

La délibération sur le bill de l'Orégon est reprise, M. Bright présente un amendement portant que l'application du proviso-Wilmot n'aura lieu que dans les territoires situés au nord du 36o 30' de latitude. M. Calhoun parle contre le proviso-Wilmot et l'intervention du Congrès dans la question de l'esclavage.

Le Sénat vote le bill des allocations nouvelles pour la poste, puis s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—La Chambre vote un bill permettant à l'Etat du Texas d'étendre ses frontières orientales de manière à comprendre dans ses limites la moitié de la Passe de la Sabine, du lac Sabine et la Sabine elle-même, jusqu'au 32e degré de latitude nord.

Le reste de la séance est consacré à la discussion du bill des allocations maritimes.

CONDAMNATION.—L'esclave Dick, accusé de meurtre, a été jugé samedi dernier à Covington, dans la paroisse St Tammany, déclaré coupable par le jury, et condamné à être pendu le 21 du courant.

MEURTRE.—Un individu nommé John James a tué, mardi de la semaine dernière, à l'embouchure de l'Atchafalaya, M. Rush, avec lequel il avait eu probablement des démêlés. Il s'est servi d'un fusil pour commettre son crime. James n'est pas encore arrêté.

FRANCE.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

L'Assemblée nationale, dans la séance du 3 juin, a refusé d'autoriser les poursuites contre le citoyen Louis Blanc, accusé par le parquet de Paris de complicité dans l'insurrection du 15 mai. *La Presse* tient à ce sujet le langage suivant:

Nous n'étonnerons personne en disant que la séance d'aujourd'hui a été agitée, confuse, tumultueuse. Outre que le calme et la régularité ne sont pas les qualités dominantes, il faut bien le reconnaître, dans l'Assemblée nationale, il y avait dans la question même sur laquelle on délibérait des fermens de division qui devaient ajouter à l'effervescence ordinaire des débats.

Il s'agissait de savoir si la conduite tenue par M. Louis Blanc dans la journée du 15 mai serait livrée, oui ou non, aux investigations de la justice. Ici, nous résumons la question telle qu'elle était au fond, telle que la présentait du moins la commission, mais non pas telle que l'ont comprise la plupart des orateurs qui ont abordé la tribune. Sauf M. Jules Favre, qui a soutenu avec vigueur et talent les conclusions du rapport, tous les membres entendus se sont constitués les défenseurs de M. Louis Blanc. Mais il faut distinguer entre ces défenseurs officieux: les uns, comme M. Mathieu (de la Drôme), Laurent (de l'Ardèche) et Larabit, ne semblaient vouloir soustraire M. Louis Blanc aux réquisitions du parquet que pour avoir plus sûrement le droit de condamner ses aberrations économiques. Le client a dû passablement souffrir de la protection de ses avocats, et il paraissait en effet mal à son aise pendant tout le temps qu'ont duré ces singuliers plaidoyers. Les autres, MM. Bac et Dupont, ont seuls abordé le véritable point de la question, et l'on peut dire que la discussion n'a été sérieuse qu'entre ces deux derniers orateurs et le rapporteur de la commission.

Nous avons écouté, avec un grand désintéressement d'esprit, les argumens émis de part et d'autre. Nous ne sommes pas, tout le monde le sait bien, pour les mesures violentes, pour les proscriptions à coup de majorité. D'un autre côté, nous n'avons pour M. Louis Blanc ni admiration, ni animosité. Nous ne sommes pas de ceux qui, comme on l'a dit aujourd'hui, vantent l'éclat de ses idées pour avoir un prétexte d'être plus sévères à son égard, le couvrent de *fleurs et de bandelettes* pour le mener plus vite au sacrifice. Ses idées, nous ne les goûtons pas, et nous n'en redoutons guère la contagion. Le bon sens des ouvriers eux-mêmes en fait chaque jour justice. Nous sommes donc bien libres dans l'appréciation de cette question qui touchait aujourd'hui de si près à sa personne.

Eh bien! tout entendu et tout considéré, nous n'avons pas trop compris l'opiniâtreté que ses défenseurs et lui-même ont montrée à se réfugier derrière le rempart de l'inviolabilité parlementaire. M. Blanc a dit, pour résumer son opinion, *qu'il voulait un jugement éclairé, non un jugement aveugle*. D'accord! Mais il ne s'agissait pas pour la chambre, de le *juger*. La chambre n'entend pas se constituer en haute cour de justice pour évoquer à elle l'attentat du 15 mai. La chambre laisse agir les tribunaux ordinaires, et c'est afin que le vote d'aujourd'hui n'eût pas même une apparence juridique, que la commission, comme elle l'a déclaré par l'organe de son rapporteur, n'a pas voulu divulguer les indices révélés déjà par l'instruction, bien que, pour s'éclairer elle-même sur l'opportunité de la demande du parquet, elle ait tenu à connaître ces indices.

Que disaient les magistrats? Les documens déjà recueillis nous donnent lieu de croire que, pour arriver à la manifestation complète de la vérité sur les événemens du 15 mai, il est nécessaire de scruter de plus près la conduite de M. Louis Blanc. Aujourd'hui, l'inviolabilité qui l'entoure et le couvre, comme représentant, le dérobe à nos recherches. Permettez-nous d'écarter ce voile qui gêne l'action de la justice!

A une demande ainsi formulée, il nous semble que M. Louis Blanc aurait dû lui-même répondre tout le premier: Me voilà! A sa place, nous aurions supplié l'Assemblée de briser un privilége dont on a d'autant moins besoin qu'on se sent plus irréprochable. Croit-il, par hasard, qu'on émettra sur sa conduite un *jugement plus éclairé*, parce qu'il se réservera de se rendre inaccessible, au fond du réduit impénétrable qui le met à l'abri du droit commun? Chacun a sa manière de voir; mais ce n'est pas la nôtre! Quand on veut un jugement éclairé, on ne s'éloigne pas de la lumière, on s'en approche.

Une majorité de trente-deux voix a repoussé les conclusions de la commission. Mais quel laborieux enfantement que celui de cette majorité!

Imaginez que, d'abord, la chambre a voté par assis et levé. Après une première épreuve déclarée douteuse, quatre secrétaires, contre deux, ont été d'avis que les conclusions de la commission étaient adoptées. Mais le président a pris sur lui de considérer cette seconde déclaration comme n'étant pas suffisamment décisive, et a proposé le scrutin de division, suivant l'ancienne forme, c'est à dire par boules déposées dans des urnes qui sont placées *ad hoc* sur la tribune. Réclamations, protestations, objurgations, confusion indescriptible. M. Buchez multiplie les coups de sonnette, les efforts de larynx. Tout est inutile! Au bout de dix minutes, le tumulte s'apaise un peu, et il est produit une liste de quarante ou soixante membres demandant le scrutin de division d'après le nouveau système, renouvelé de nos voisins les Anglais.

Le règlement est formel! Il faut céder devant cette demande. Mais un grand nombre de membres se décident à prendre la queue qui mène aux deux portes latérales qu'en maugréant contre cette nouvelle épreuve, imposée sans nécessité.

Cette nouvelle épreuve, cependant, donne un résultat opposé à celui que proclamait tout à l'heure la majorité du bureau. Qu'en conclure? Que bien des gens ont changé d'opinion en route! Cela n'est pas nouveau.

Mais, par exemple, nul n'est plus prompt à ce genre d'évolution que les membres du gouvernement. Narrateurs exacts avant tout, nous leur devons cette justice. On les a quelquefois accusés de n'avoir pas d'opinion sur les questions qui s'agitent. Quelle calomnie! Ils en ont eu trois aujourd'hui, en moins de dix minutes, sur les conclusions de M. Jules Favre.

Premier vote: deux ministres se lèvent seuls contre ces conclusions, M. Flocon, M. Crémieux. Tous les autres restent assis.—Remarquez en passant cette homogénéité; le secrétaire-général des affaires étrangères est abandonné par son ministre. Le ministre de la justice vote contre les demandes des chefs du parquet!

Second vote: Trois ou quatre des ministres qui étaient restés assis tout à l'heure se lèvent, subjugués par l'exemple de MM. Flocon et Crémieux, et donnent un nouveau coup de pied au réquisitoire de MM. Portalis et Landrin, magistrats nommés par eux!

Troisième vote: Le reste du troupeau ministériel saute le fossé, et s'échappe par la gauche, abandonnant tout seul, sur la rive droite, M. Jules Favre avec son rapport déchiré.

Quelle harmonie! quel ensemble! quelle unité de vues et de conduite.

Nous avons dit que le débat avait été animé encore plus qu'à l'ordinaire. En effet, il y a eu des altercations particulières, échange de mots très vifs, et même de cartes. C'est M. Dupont qui a soulevé l'orage. M. Dupont a aussi soupçonné M. Marrast de vouloir déposer à la tribune un propos qu'il l'accusait d'avoir mis en circulation contre M. Louis Blanc. M. Marrast s'est expliqué, mais en se défendant d'obéir à une sommation.

Toute cette scène avait jeté dans l'Assemblée la plus grande irritation. Enfin, M. Lacrosse, un des secrétaires, blessé de voir le président renverser de sa propre autorité en question un résultat que la majorité du bureau affirmait, a donné sa démission, et l'on annonce que MM. Portalis et Landrin, dont le réquisitoire a été repoussé, avec l'aide des ministres, vont également déposer leurs fonctions.

Voilà, comme on voit, bien des péripéties.

Le refus de l'Assemblée d'autoriser les poursuites contre M. Louis Blanc aurait porté MM. Portalis et Landrin à donner leurs démissions. Voici ce qu'on lit dans le *Moniteur* du 5 juin (partie officielle):

Les démissions de M. Portalis, procureur général près la Cour d'appel de Paris, et de M. Landrin, procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, ont été acceptées."

Les élections ont eu lieu dans le département de la Seine pour remplir les onze vacances produites par les démissions ou les options. Voici la liste des candidats élus avec le nombre de voix qu'ils ont obtenus: Caussidière, 147,000; Moreau, 126,890; Goudchaux, 107,097; Changarnier, 105,539; Thiers, 97,394; Pierre Leroux, 91,375; Victor Hugo, 86,965; Louis Bonaparte, 84,420; Lagrange, 78,682; Bassel, 77,237; Proudhon, 77,094.

Le ministre des travaux publics a annoncé, le 7, à l'Assemblée nationale que les ateliers nationaux avaient subi une entière transformation.—On y entendait plus ni plaintes ni menaces.—Le recensement se faisait avec calme, dignité et convenance.—Les tailleurs et les cordonniers travaillaient à la tâche.—Tous les hommes industrieux, réellement désireux de travailler, trouvent de l'emploi.

L'Assemblée nationale a décidé, à une majorité de 25 voix, que Louis Blanc ne serait pas mis en accusation.

La Presse dit que M. Bastide restera au ministère des relations extérieures.—A cette condition-là seulement, dit-on, M. Lamartine ne resignera pas.—On parle de M. Drouyn de Lhuys comme devant succéder à M. Jules Favre, sous-secrétaire d'Etat actuel au ministère des affaires étrangères.

Plusieurs journaux avaient annoncé que la ferme modèle de M. de Rothschild, à Suresne, avait été incendiée, et que plusieurs des incendiaires avaient été arrêtés. Le maire de Suresne a donné un démenti public à cette double assertion.

FAITS DIVERS.

Le comité des finances a reçu communication de l'état détaillé des recettes pendant les mois de mars et d'avril 1848. D'après ce document, la différence des recettes pour le mois de mars 1848 avec celles du même mois de 1847 est de 16 millions 330,000 f. Cette différence frappe surtout les droits de douanes à l'importation, qui ont diminué de 6 millions [illegible]. Les droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, &c, ont diminué de 3 millions 887,000 francs, et les droits de timbre de 1 million 810,000 fr.

La différence des recettes pour le mois d'avril 1848 avec celles du même mois de 1847, est, comme on le sait, de 17 millions 230,000 fr. Les droits de douanes à l'importation ont diminué de 7 millions 385,000 fr. Les droits d'enregistrement de 4 millions 891,000 fr., et les droits de timbre de 1 million 389,000 fr.

—La commission chargée d'élaborer le projet de constitution s'est réunie à dix heures du matin. Les résolutions, prises par la commission jusqu'ici, portent sur la constitution et sur des points essentiels.

La constitution politique de la France sera la République démocratique une et indivisible.

Cette décision a été prise à l'unanimité.

Le projet de constitution sera précédé d'une déclaration qui reconnaît, outre les droits antérieurs, le droit à l'éducation gratuite, au travail et à l'assistance.

La question du pouvoir législatif a été l'objet de longs débats. Il a été décidé qu'il n'y aurait qu'une seule chambre législative, composée de 750 membres.

Mais, au cas de révision de la constitution, l'Assemblée resterait composée, comme elle l'est aujourd'hui, de 900 membres.

L'élection se ferait encore par département et par scrutin de liste.

Le pouvoir exécutif serait confié à un président, nommé par le suffrage universel direct, et par commune, pour quatre années, sans rééligibilité possible. Deux millions de voix au moins seraient nécessaires pour la nomination du président.

La commission n'a pris aucune résolution sur les attributions du président et des ministres.

—Le bruit a couru que le portefeuille du ministère de la justice avait été offert à M. Bethmont; mais qu'il l'avait refusé, ou que du moins il avait mis à son acceptation une condition non encore décidée, la condition du rappel de MM. Portalis et Landrin aux postes de procureur-général et de procureur de la République à Paris.

On a dit aussi que M. Voirhaye, procureur-général à la Cour d'appel de Metz, s'était vu offrir la succession de M. Portalis, mais qu'il n'avait pas voulu l'accepter.

Nous ne savons pas exactement ce qu'il y a de vrai dans ces bruits, peut-être sont-ils complètement inexacts, comme doit l'être, selon nous, le bruit de la démission de MM. de Lamartine et Ledru-Rollin, que les crieurs de plusieurs journaux du soir proclamaient avec une infatigable assurance dans les rues de la capitale. Nous ne voyons rien dans la séance de l'Assemblée Nationale qui puisse faire croire à l'exactitude de ces rumeurs.

—Les ouvriers des ateliers nationaux vont faire paraître un nouveau journal, et chacun d'eux doit souscrire comme fondateur. Chacun devra donner cinq centimes par mois pour les frais de création de cette feuille, qui sera rédigée uniquement par des ouvriers, et qui aura pour but spécial de soutenir les intérêts des travailleurs et de faire connaître leurs plaintes et leurs griefs par la voie de la publicité.

—On écrit de Toulon, le 2 juin:

"La corvette à vapeur l'*Anacréon*, commandée par M. Cornulier, lieutenant de vaisseau, partie de Messine le 27 mai et de Naples le 30, avec des dépêches de M. le vice-amiral Baudin, commandant l'escadre française stationnée dans ces parages, a jeté l'ancre hier soir dans notre rade.

"Un officier de l'escadre écrit que la corvette à vapeur *le Pluton* a transporté à Malte huit réfugiés napolitains, dont quatre membres de la représentation nationale et quatre combattans du 15 mai. D'autres réfugiés avaient déjà gagné Malte, d'où ils doivent se rendre dans les Calabres, qui sont à peu près en pleine insurrection contre le pouvoir royal. Tous les télégraphes ont été brisés dans ce pays.

"Les insurgés organisent dans tout le royaume le refus de l'impôt; ils font un appel aux populations et aux troupes. Leur intention est de ne tenter un coup de main sur Naples que lorsqu'ils pourront compter avec certitude sur un succès complet.

"A la date du 29 mai, la citadelle de Messine tenait encore pour le roi Ferdinand, mais cette forteresse ne pouvait plus communiquer avec la ville.

"Le peuple de Messine garde toujours ses barricades.

"Le bâtiment à vapeur hôpital *le Météore* a fait route pour les côtes d'Italie, ayant à son bord une quarantaine de réfugiés polonais, officiers pour la plupart, qui vont, dit-on, prendre du service dans les Etats pontificaux."

—Par suite des rassemblemens qui ont eu lieu dans différens quartiers de Paris, et qui menaçaient l'ordre public, le maire de Paris a adressé la circulaire suivante aux maires des 12 arrondissemens.

Le représentant du peuple, maire de Paris, aux maires des douze arrondissemens.

Citoyen maire,

Le gouvernement a dû se préoccuper des attroupemens qui se forment depuis plusieurs jours sur différens points de la capitale.

Des ordres ont été donnés pour les dissiper et rétablir la circulation partout où elle en gênée ou interrompue.

Le pouvoir républicain ne se résigne qu'avec douleur aux répressions sévères; il a confiance dans le bon sens de la population; il est plein de respect pour ses droits; il saurait au besoin les maintenir contre toute tentative de réaction.

Mais puisqu'il est décidé, à maintenir la liberté, plus il a le devoir de ne pas la laisser compromettre par une agitation turbulente, stérile, qui ne profite qu'au désordre, et où les mécontents subalternes de quelques prétendants vont de nouveaux germes de trouble et d'anarchie.

C'est à l'autorité municipale qu'il convient d'avertir les citoyens avant que la sévérité de la loi vienne les frapper.

Usez donc de votre ascendant sur vos administrés pour les détourner de grossir par une vaine curiosité ces groupes qui obstruent la voie publique. Il ne peut sortir aucun bien de ces rassemblemens, et le mal qu'ils font vous a frappé comme moi.

Ils entretiennent au sein de la capitale un malaise nuisible à tous les intérêts. Nulle transaction commerciale sans confiance; nulle confiance, quand l'ordre semble en péril. Et quelles sont les premières victimes de cette crise ainsi prolongée? Les travailleurs, que la production paralysée prive de leurs moyens d'existence. C'est donc au nom du travail qu'il faut protéger l'ordre, assurer la paix publique, et rendre la sécurité à l'industrie.

C'est le vœu de l'immense majorité de la population; soyez-en l'organe, citoyen maire; avertissez les imprudens; la justice saura saisir et frapper les coupables.

Le représentant du peuple, maire de Paris,
ARMAND MARRAST.

—On a appris à Paris que la proclamation suivante avait été affichée à Pondichéry:

"Pondichéry, le 19 avril 1848.

"Le courrier d'Europe, arrivé hier à Pondichéry, a apporté au gouvernement des établissemens français dans l'Inde la notification officielle de la révolution qui a eu lieu en France, et à la suite de laquelle la République, sous un gouvernement provisoire, a été proclamée le 24 février.

"Le gouverneur s'empresse de porter à la connaissance des habitans et des fonctionnaires de la colonie les pièces relatives à ce mémorable événement.

"Le gouverneur des établissemens français de l'Inde compte avec confiance sur le patriotisme de la colonie, et se fera un devoir de transmettre au gouvernement provisoire de la République française l'assurance de leur soumission et de leur dévouement aux nouvelles institutions que se donne la France.

"L. PUJOL."

Le gouverneur ajoute que l'ordre le plus parfait règne dans la colonie, et il transmet les assurances du dévouement des fonctionnaires et de la population au gouvernement.

ITALIE.

PRISE DE PESCHIERA.

LOMBARDIE.—Les troupes piémontaises se sont emparées de Peschiera; elles ont, en outre, remporté à Goïto, sur les Autrichiens, une victoire signalée. La *Gazette piémontaise* du 1er juin annonce ces deux nouvelles importantes dans un supplément extraordinaire que voici:

Bulletin de l'armée.

Goïto, 30 mai 1848, à 7½ h. du soir.

Trente mille Autrichiens ont attaqué nos positions de Goïto; quinze mille des nôtres les ont défendues, et, en rase campagne, ont complètement battu l'ennemi. Le général Bava, qui commandait nos troupes, a déployé le plus grand courage.

Le roi a reçu une contusion à une oreille, et le duc de Savoie a été blessé à une jambe; ni l'un ni l'autre n'est descendu de cheval. Deux régimens de cavalerie poursuivent l'ennemi.

La nouvelle de la prise de Peschiera se répand à l'instant.

Seconde édition, 8½ heures.

Voici le détail authentique que nous recevons à l'instant:

Peschiera est au pouvoir de nos troupes. Les efforts de l'ennemi pour retarder ou empêcher la prise de la place ont échoué.

Avant-hier, le maréchal Radetzky arrivait, après une marche de huit, avec 20 ou 25,000 hommes, de la cavalerie et une artillerie nombreuse, de Vérone à Mantoue.

La garnison ainsi renforcée faisait hier une sortie contre les troupes toscanes qui entouraient la forteresse, sur la rive droite du Mincio.

Ces troupes, qui avaient déjà repoussé vigoureusement toutes les sorties faites, jusqu'ici par l'ennemi, après avoir résisté pendant deux heures aux forces considérables qui les avaient attaquées à l'improviste, ont dû abandonner leurs positions; à ce moment accourait au pas de charge le lieutenant-général Bava, avec une partie des troupes du premier corps d'armée de Custoza à Volta, et son apparition subite arrêtait l'ennemi; en même temps nos troupes obtenaient le plus grand succès à l'extrémité gauche de notre position, à Lézise et à Colletarino; l'ennemi, qui s'attendait à troubler de ce côté, de plus près et directement, le siége de Peschiera, a été vivement repoussé, avec une perte considérable, par la quatrième division, sous les ordres du lieutenant-général Fredenici.

En conséquence, ce matin, le roi mandait sous les ordres du lieutenant-général Bava, outre la majeure partie des troupes de son corps d'armée, celles de la division de réserve. Parties de Valeggio et de Volta, le corps d'armée avança jusque près de Mantoue sans pouvoir rencontrer l'ennemi qu'on croyait bien décidé à ne pas sortir de la forteresse.

S. M. avait déjà ordonné que les troupes prissent position à la hauteur de Goïto, et elle s'apprêtait à rentrer à son quartier-général de Valeggio, quand le bruit du canon annonça que la bataille était commencée: le roi, enchanté, tourna le front à l'ennemi, et courut rejoindre les [illegible] devant Goïto.

[illegible] mais les excellentes dispositions [illegible] général [illegible] dant, secondé par la valeur éprouvée du duc de Savoie, commandant la division de réserve, par le général d'Arvillars, commandant la première division, par le chevalier Olivier, général de cavalerie, et par l'artillerie, qui est au-dessus de tout éloge, ont obtenu un plein succès, et les Autrichiens ont été mis en déroute.

La cavalerie, lancée contre les fuyards au moment décisif, a complété la déroute.

A ce moment, la nouvelle de la prise de Peschiera arrivait au roi, et lui-même l'annonçait à sa vaillante armée, qui répondait par d'immenses acclamations de Vive le roi! vive l'Italie! Le contre-coup d'un boulet de canon tombé à côté de S. M. lui a fait une contusion à l'oreille; le duc de Savoie, de son côté, a reçu une blessure heureusement sans gravité.

La victoire, remportée aujourd'hui contre des troupes de beaucoup plus nombreuses, cause à l'armée royale une joie d'autant plus grande que les pertes en morts et blessés sont peu considérables. Nous nous réservons de donner de plus grands détails sur les événemens que nous venons de raconter succinctement.

Signé de SALASCO.

Une correspondance particulière transmet les détails suivans:

Turin, 1er juin.

"Le canon de la citadelle annonçait ce matin un fait bien honorable pour les armes italiennes; trente mille Autrichiens ont attaqué Goïto, près Peschiera, afin de couper sur ce point le passage de nos troupes, et de délivrer en même temps Peschiera du siége qui la serrait de près. Quinze mille Piémontais ont complètement battu en rase campagne nos anciens maîtres, et les ont battus avec un emportement sans exemple.

"Le roi, toujours exposé au feu, a été légèrement blessé par un éclat de mitraille près de l'oreille; son fils, le duc de Savoie, a eu une blessure plus grave dans la cuisse; le général Bava s'est très distingué dans ce combat, ainsi que le colonel Lamarmora, qui, avec son admirable artillerie légère, a fait un carnage épouvantable de l'ennemi.

"Il y a quelques jours, Peschiera n'avait pas voulu se rendre à la sommation du roi, après un terrible bombardement, et ce n'est à la condition de pouvoir transporter la garnison autrichienne, avec armes et bagages, dans les murs de Vérone.

Cette résistance, du brave commandant Rath, était déterminée par des signaux de Vérone, indiquant que Radetzky préparait un mouvement; il sortit en effet, mais comme vous voyez, il aurait mieux valu pour lui qu'il fût resté à Vérone. A la suite du glorieux combat de Goïto, à peu de distance de Peschiera, cette forteresse s'est rendue à discrétion, et maintenant elle est occupée par nos troupes.

"Aujourd'hui il y a grande fête à Turin: *Te Deum*, défilé de la garde nationale, illuminations, etc.

"Le courrier a quitté le camp lorsque les Autrichiens, en complète déroute, étaient encore poursuivis par deux régimens de cavalerie. Certes la défaite sera pour l'Autriche une leçon salutaire; elle se persuadera enfin que le sol de l'Italie brûle les pieds de ses soldats.

"Le mouvement de Milan a cessé, pour le moment, le parti républicain; le combat de Goïto l'a encore plus annihilé. Ceux qui agissaient dans l'espoir de pêcher dans le trouble, se cachent de toutes parts ou se laissent arrêter. Les républicains honnêtes attendent, pour voir de quelle manière la démocratie pourra racine dans la nouvelle constitution monarchique; ils ne s'occupent plus du présent, ne songeant qu'à l'avenir; Mazzini a désavoué le tumulte du 29.

"Il est étrange que quelques jours avant l'éclat de l'émeute, on fut à Lomé à Inspruk ce qui devait se passer à Milan le 29; que ce même jour les Autrichiens soient sortis de Vérone et de Mantoue; on assure que quelque chose de semblable doit s'être passé le même jour à Rome.

"Nous attendons tous avec impatience cette bienheureuse constituante.

La *Gazette piémontaise* publie, sans date, la lettre suivante que Pie IX a, dit-elle, adressée à l'empereur d'Autriche:

"Le saint siége a toujours eu l'habitude de faire entendre une parole de paix au milieu des guerres qui ont ensanglanté le sol chrétien; et dans notre allocution du 29 avril, en même temps que nous disions qu'il répugne à notre cœur paternel de déclarer la guerre, nous avions expressément annoncé notre ardent désir de contribuer à la paix. Que Votre Majesté veuille donc ne pas trouver mauvais que nous nous adressions à Elle pour ce saint œuvre. Recevez, Sire, avec une affection paternelle à retirer ses armes d'une guerre qui, sans pouvoir ramener à l'Empire les esprits des Lombards et des Vénitiens, entraîne après elle la fatale série des calamités qui ont coutume de l'accompagner et qui sont certainement détestées et abhorrées de Votre Majesté. Que la généreuse nation allemande ne trouve pas mauvais que nous l'invitions à déposer ses haines et à changer en utiles relations de bon voisinage une domination qui ne serait ni noble, ni heureuse, si elle reposait uniquement sur le fer.

"Nous avons l'espoir que la nation, justement glorieuse de sa nationalité, ne mettra pas son honneur dans de sanglantes tentatives contre la nation italienne, mais qu'elle le mettra plutôt à la reconnaître noblement pour sœur, comme toutes les deux sont les filles très chères de notre cœur; qu'elles se renferment chacune à habiter dans leurs limites naturelles par des actes honorables et la bénédiction du Seigneur.

"Nous prions, en attendant, le dispensateur de toute lumière et l'auteur de tout bien, d'inspirer à Votre Majesté de saints conseils, et nous l'implorons du plus profond de notre cœur à Votre Majesté, à Sa Majesté l'impératrice et à la famille impériale, la bénédiction apostolique.

"PIUS PAPA IX."

NAPLES.—Les journaux italiens nous assurent que toutes les provinces sont en insurrection, mais ils ne donnent aucun détail. Voici ce que nous trouvons dans une correspondance datée de Toulon, le 21 mai:

"Nous arrivons à Toulon, après avoir relâché à Naples, où l'amiral Baudin nous a donné le fameux Romeo et ses deux fils, et deux autres députés napolitains, que nous avons déposés hier, à deux heures, à Civita Vecchia.

"Ils comptent se rendre en Calabre, qui est toute en insurrection, car nous avons touché à Pizzo en nous rendant à Naples; nous avons vu partout les troupes royales désarmées et les habitans prêts à partir contre la capitale. Le jour de notre départ de Messine, 1,200 Siciliens ont passé le détroit avec dix pièces de canon pour donner la main à leurs frères de Calabre."

ALLEMAGNE.

On écrit de Brême, à la date du 1er juin:

Les Danois continuent les hostilités sur mer: les frégates le *Gefion* et la *Thétis* qui croisent entre l'embouchure de l'Elbe et celle du Weser, ont pris ces jours ci, le premier, le trois-mâts brémois l'*Anna*, allant de Rio-Grande (Brésil) à Brême avec une cargaison de cuirs; l'autre sept navires hambourgeois chargés de houille, en venant de l'île de Helgoland à Hambourg.

Les hommes faisant partie des équipages des bâtimens capturés, qui ont été emmenés prisonniers à bord du *Gefion* et de la *Thétis* y ont trouvé beaucoup d'autres marins allemands qui avaient été faits prisonniers antérieurement.

On écrit de Francfort, le 3 juin:

Dans la séance de l'Assemblée Nationale de ce soir, il a été donné lecture de la proposition suivante, faite par dix députés de Schleswig-Holstein: "L'Assemblée Nationale est invitée à déclarer que la cause du Schleswig rentre dans ses attributions comme affaire intéressant l'Allemagne, et à veiller, lors de la conclusion de la paix avec le Danemark, sur les droits des duchés de Schleswig-Holstein et l'honneur de l'Allemagne.

"Francfort, le 3 juin."

(Suivent des signatures.)

Une députation du Schleswig du Nord a remis une pétition dans le même sens, c'est-à-dire contre tout partage du Schleswig. La proposition et la pétition ont été renvoyées à la commission des questions internationales.

L'Assemblée Nationale constituante a résolu de nommer une commission composée de quinze membres pour examiner les propositions qui ont pour objet l'établissement d'un pouvoir central. Les bureaux devaient s'occuper de nommer la commission immédiatement après la séance publique.

AUTRICHE.

Par un décret impérial daté d'Inspruck, le 26 mai, S. M. a d'accord avec le conseil des ministres, étendu le décret d'amnistie du 20 mars 1848 à des individus qui n'y étaient pas compris. En conséquence, pourront invoquer le bénéfice de l'amnistie, les individus qui, indépendamment du crime de haute trahison, ont commis bien d'autres crimes dans des injonctions de haute trahison. Les Galliciens amnistiés sont relevés de l'obligation de payer les frais de procès ainsi qu'une indemnité au trésor. Quant à l'instruction ordonnée contre les instigateurs des violences commises par les paysans de la Gallicie au mois de février 1846 contre les seigneurs et leurs agents, elle sera continuée sans arrestation préventive. En ce qui concerne les condamnations, elles seront envoyées au ministre de la justice qui les soumettra à l'empereur pour l'exercice de son droit de grâce.

[*Moniteur parisien.*]

PRUSSE.

BERLIN, le 2 juin.—Dans la séance de l'Assemblée Nationale de ce jour, le député Fretzdorf a demandé au ministère quel résultat avait produit la médiation de l'Angleterre dans les affaires de Schleswig-Holstein. Il a prétendu que les résultats étaient nuls, attendu que les ports prussiens de la Baltique, Stettin et Wolgast, étaient encore bloqués par des vaisseaux danois. M. d'Arnim a répondu dans les termes suivants:

"Les propositions de paix faites par l'intermédiaire de l'Angleterre ont été énergiquement recommandées au cabinet de Copenhague, et la Diète germanique les a approuvées. Si le général Wrangel s'est retiré, c'est uniquement parce que depuis trois semaines il n'avait pas devant lui. Quant au blocus des ports, il y a lieu d'espérer qu'il ne durera pas longtemps. Pour le moment, je ne puis en dire davantage, de peur de compromettre les négociations."

PORTUGAL.

On écrit de Lisbonne, en date du 26 mai, au *Daily News* du 5 juin:

"700 hommes d'infanterie, 250 hommes de cavalerie et 2 pièces d'artillerie, sous les ordres des colonels espagnols Portal et Guttierès, se sont réfugiés à Serpa (Portugal).

"Ils ont demandé asile au gouvernement et à rendre leurs armes au commandant militaire, Beatificent, maintenant à Beja la décision du gouvernement portugais. Le chargé d'affaires de France à Lisbonne a adressé au gouvernement portugais une protestation énergique contre la condition de ces réfugiés. Le duc de Saldanha a décidé que le meilleur parti à prendre serait d'envoyer ces réfugiés et les personnes politiques espagnoles récemment débarquées à Simel, dans la colonie portugaise de Porto-Santo."

ESPAGNE.

Nous apprenons que le comte de Hamal, chargé d'affaires de Belgique, a reçu de son gouvernement un congé dont il doit faire usage immédiatement et sans attendre de remplaçant. Il paraît que ce rappel subit a été motivé par une dépêche adressée par le gouvernement espagnol au gouvernement belge, lequel, reconnaissant la justice de la réclamation, s'est hâté d'y accéder, désapprouvant de cette manière la conduite de son représentant, et approuvant la raison et la justice avec lesquelles le cabinet de Madrid a procédé dans cette affaire.

Les bruits de modification ministérielle se renouvellent, ce qui s'explique par la prolongation de la crise financière à laquelle les ministres ne cherchent pas activement à porter remède. Il serait question maintenant de la sortie de M. Beltran de Lis et de deux de ses collègues. On croit généralement que M. Mon, qui est maintenant à Madrid, sera le nouveau ministre des finances.

M. Borrajo, ancien président de notre commission financière à Londres, fut arrivé hier ici; d'après ce qu'il rapporte, il n'est pas probable que M. Sierra et Brian, envoyés à Londres, parviendront à trouver à Londres des ressources sur le vif-argent.

Chronique Locale.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. 3.—Séance d'hier soir. D'après le rapport hebdomadaire du trésorier, les recettes se sont élevées à la somme de $57,808 82; les dépenses à $55,917 06; ce qui laisse dans le trésor municipal une balance de $1,891 76.

Le trésorier informe le conseil qu'il a déposé à la Banque de la Louisiane une somme de $8 729, provenant des droits de levées pour le mois dernier.

On lit une lettre de M. Samuel Forgey, le contracteur pour la réparation des rues et des banquettes, pour le premier district, informant le Conseil que son contrat est expiré depuis le 1er de ce mois, et proposant de le renouveler de nouveau. Une résolution à cet effet est introduite par M. Renshaw, et adoptée.

Une pétition de plusieurs habitans, demeurant dans le voisinage de la rue Jacob, relative à l'ouverture de cette rue, est référée au comité des rues et débarcadères.

M. Smith présente une résolution, autorisant le voyer à faire construire deux cabanes à bains sur la levée, pour la commodité des baigneurs, pourvu que le coût n'excède pas $300. Après une assez vive discussion, le Conseil renvoie cette résolution au comité de police.

Le Conseil, après avoir passé à l'unanimité une résolution accordant au recorder Baldwin un congé de trois mois, s'ajourne à mardi prochain.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Joseph Bordeaux, accusé de voies de faits sur la personne d'Edward Hickey, le collecteur de taxes sur charrettes et drays, dans la Troisième Municipalité, a été mis hier en jugement, et déclaré coupable.

ENQUÊTE.—Le coroner a tenu mardi dernier une enquête sur le corps du nommé Adams, Bracas, noyé depuis dimanche dernier. Le cadavre a été retiré du fleuve vis à vis la rue Enghien, dans la Troisième Municipalité.

MEURTRE.—Mardi dernier le coroner a pratiqué une enquête sur le corps d'un Espagnol nommé Sébastien Netto. Cette individu [illegible] lundi dernier vers minuit, sur la Vieille Levée, entre Hôpital et Ursulines. Il avait au côté gauche trois larges blessures. Le jury d'enquête a rendu un verdict en conséquence. Le nommé Ramon Florez a été immédiatement arrêté par les officiers Griffier et Fabiani, appartenant à la police de la Première Municipalité, sous prévention d'avoir commis ce meurtre. Le lieutenant Seignouret, ayant fait une descente chez l'accusé, a trouvé dans la chambre occupée par ce dernier, une paire de pantalons tachées de sang, ainsi que le fourreau d'un poignard. Le recorder Genois s'occupera de cette affaire aujourd'hui.

UN MARCHAND DE LAIT.—L. Durand, marchand de lait, comparaissait hier devant le recorder Genois, pour avoir violé les lois de l'Etat concernant la vente du lait. Il est accusé par l'inspecteur des marchés de la Première Municipalité, d'avoir vendu du lait avec de l'eau [illegible], et, en outre, d'avoir assailli [illegible]. Durand a été sommé de fournir un cautionnement de $300 pour répondre de sa comparution par devant la Première Cour de District.

BANQUEROUTE.—Le capitaine Charles Nero, prévenu d'avoir [illegible] extorqué de différentes personnes une somme d'environ cinquante piastres, a été interrogé hier matin par le recorder Baldwin, et renvoyé pardevant la première cour de district.

MISE À L'AMENDE.—H. G. Barringer, arrêté pour avoir causé du désordre au théâtre Olympique de la rue Poydras, de James Long, pour avoir tiré un pistolet dans les rues, ont été condamnés par le recorder Baldwin à payer chacun une amende de dix piastres.

ENFANT RETROUVÉ.—Le jugement de Charles Greiner, accusé de détournement de fonds, devait avoir lieu hier; mais le prisonnier ayant pris la fuite, l'affaire a été différée. Greiner a été retrouvé chez lui, caché sous un matelas. On l'a conduit en prison.

FEUILLETON.

LA BOUTEILLE VIDE ET LES FEUILLES DE ROSE.

XI.—(Suite)

M. Patrick de Samanjo.

Resté seul, et la table desservie, Justin alla s'asseoir, la tête chaude, devant un pupitre noir sur lequel il avait jadis commencé son drame. Ce ressouvenir lui traversa le cerveau comme une vision. Mais il ne s'y arrêta pas. Il avait gardé une bouteille de Porto, qu'il plaça auprès de lui, pour y puiser la verve, l'inspiration. C'était ainsi qu'il procédait dans les occasions solennelles. Puis il se rapprocha de sa chevelure en arrière, avec l'air du Liszt au piano, il retroussa ses manches, et commença son premier article.

De temps en temps, il s'interrompait pour boire une gorgée de Porto.

Au moment où sa plume courait avec le plus de furie sur le papier, la porte de la chambre s'ouvrit doucement, et Blonde parut sur le seuil.

Elle s'avança à pas lents, et vint passer sa jolie tête par dessus l'épaule de Justin,—sans qu'il s'en aperçut.

—Qu'écrivez-vous donc avec tant d'aptitude? mon ami, demanda-t-elle souriante.

Justin Ronan la regarda.

—C'est.... c'est.... mon drame, murmura-t-il. Et il s'empressa de couvrir le papier de ses deux mains.

—Bon Dieu! quels regards singuliers tu me lances! s'écria-t-elle. Qu'as-tu, Justin? Pourquoi ce trouble? Réponds-moi, je t'en prie!

—La chaleur.... le travail.... Laisse-moi un instant, chère; il faut que je finisse, voistu.

—Finir quoi?

Il porta la bouteille à ses lèvres.

Blonde, d'Iernay ouvrit les yeux avec stupeur. Revenue de cette impression, elle posa vivement la main sur le bras de Justin.

—Oh! que fais-tu? dit-elle.

Le jeune homme partit d'un éclat de rire.

—Parbleu! tu le vois bien, je bois!—je bois comme Anacréon, comme Horace, comme Désaugiers, comme tous les grands poètes qui étaient aussi de grands buveurs;—je bois aux Grâces, à Vénus, aux divinités des ondes et des bois, à nos amours, à notre bonheur, à tout le monde enfin!—Ce que je bois? c'est du vin, pas autre chose. Le vin? c'est le génie, disait Panard; c'est la vérité, c'est le soleil au cœur, c'est tout ce qu'on voudra.—Laisse-moi donc boire pour écrire, mon ange, tous les poètes font ainsi, je t'assure, du moins la plupart, et ce sont les meilleurs.

Blonde détourna la tête. Il lisait.

—Du reste, sois tranquille. C'est un vin généreux, un vin de grand seigneur, de roi, —du Porto, s'il te plait; il ne peut point te déplaire. Ne t'étonne pas, ma petite. Ce vin qui m'inspire, c'est un ami universel; Shakespeare l'aimait comme il aime à boire. Tu ne sais donc pas que le vin était pour moitié dans le talent de Dumesnil, cette tragédienne, d'il y a cent ans, —et que Malibran elle-même.... Enfin, Fontenelle, ne chantait jamais mieux qu'avec un verre de Madère tapageant dans sa poitrine!—Le vin! mais c'est notre blason, notre sauveur! Demande plutôt à Théophile, à Chapelle, à Rabelais, à Dufresny, à Lattaignant, à Santeuil! Je ne serais pas digne de terminer ma pièce, si je ne buvais pas pour vider un flacon comme ceux-là.

Il se renversa sur sa chaise, et but un second coup.

—Laisse-moi écrire à présent.

Une grosse soupçon effrayait l'esprit de Blonde, qui jusque-là n'avait point songé à suivre son idée.

—Ah! ce n'est pas un drame que tu écris?

Le front de Justin Ronan devint sombre.

—Eh bien! non, dit-il, ce n'est pas un drame, c'est autre chose; puis qu'importe!

Elle s'était précipitée sur son papier. Dire avec quelle rapidité elle parcourut, c'est impossible. A la dernière ligne, il lui tomba des mains et elle demeura froide.

—Blonde, dit-il, c'est mon dernier article, je le jure. Mais, ai promis... C'est que les feuilles se sont bien.... Ce sont de dernières...

—Un poète! s'écria-t-elle, un jeune homme le traiter ainsi!... Oh! c'est mal!

—Bah! un Trévoux.... mon Dieu, moi j'en ai... Et puis, ce n'est qu'une plaisanterie, une chose sans conséquence; tu n'entends rien à ces choses-là.

—Justin! vous ne livrerez pas cet article, Promettez-le-moi. Cela n'est pas digne de vous, Justin, je vous en prie, par grâce!

—Impossible, que veux-tu? Le rédacteur [illegible] et les autres m'attendent au Café de Paris. C'est mon dernier article.

—Justin! Justin!

—Voyons, rends-moi ce papier, sois raisonnable, je t'en prie.

—Oh! je vous croyais meilleur que cela!

—Rends-moi ce papier.

Et il avançait la main.

—Jamais.

—Blonde!!

Par un mouvement rapide, elle le présenta à la flamme de la bougie. En ce moment, elle comme s'il eût été mû par un ressort, Justin Ronan se leva de dessus sa chaise. Mais ses yeux défaits, le vin agissant, il s'écroula sur ses jambes, et pour ne pas perdre entièrement l'équilibre, il fut obligé de s'appuyer à la bouteille de Porto qu'il rencontra sous sa main. [illegible] à cet aspect, la jeune fille [illegible] et laissa échapper le papier à [illegible]

Le [illegible] essaya vainement de faire deux ou trois pas pour le ramasser.—Il tomba sur ses genoux.

—Ah! vous me faites horreur! s'écria Blonde qui s'enfuit.

Justin Ronan resta sur ses genoux, foudroyé, tenant la bouteille à la main....

XII.

La bouteille vide.

La leçon devait être complète. Le lendemain, quand il rappela ses souvenirs de la veille, il apprit qu'elle avait quitté l'hôtel de Mlle d'Iernay. Il apprit qu'elle avait quitté le matin, sans lui laisser un mot, un adieu. Le coup qu'il en ressentit fut terrible. Il rentra chez lui morne, désespéré,—sans une larme.

Les émotions puissantes sont décisives. Dans son retour sur lui-même, il [illegible] passé.—Qu'avait-il fait de sa jeunesse, de sa [illegible] de sa force native? Rien, [illegible] que [illegible] Quelle page humble et douce devait-il ajouter désormais au livre de sa vie et de bruit? Pas une.—Blonde fait de la poésie un cadre à sa fantaisie éblouissante, à ses vices, à ses défauts, à ses caresses; voilà tout. Il avait joué [illegible] et un matamore. Il avait été non [illegible] mais un praticien de poésie—de poésie [illegible]. Peut-être avait-il pensé que le désordre était la terre chaude du talent. Dans ce cas, il s'était grossièrement trompé.—A qui faire-vous croire que c'est du cabaret seulement qu'est sorti le génie de Lantara.

Justin Ronan reconnut son erreur. Heureusement, il n'était pas à l'âge où il est trop tard pour revenir sur ses pas. Quoiqu'il eût enveloppé de difficultés un certain nombre de sa position—[illegible] qu'il s'était créée lui-même,—il résolut de les vaincre une à une et se retrempant dans une résolution énergique.—Il se condamna au travail dans sa solitude, au repos désirable, élevé. Et pour être appelé incessamment à sa tâche et au souvenir de la jeune fille dont il avait perdu l'amour par sa faute,—il plaça sous ses yeux cette bouteille que vous savez,—une bouteille vide.

On l'a alors qu'il est vraiment à la fois, vaillant à combattre, et qu'il put lutter les chances [illegible] Ce fut alors qu'il apprit que la critique s'est [illegible] mais non la [illegible], et qu'il eut la faute, [illegible] [illegible] de s'accorder [illegible] pour rejoindre la grande route, la route droite, la route [illegible] A force de travail, d'attention, de persévérance, il est [illegible] [illegible]

[illegible] un [illegible] qui [illegible] [illegible] d'abord. [illegible] d'aborder [illegible] [illegible] Je ne parle pas des [illegible] critiques qui, [illegible] le voyant seul, triste et les [illegible] bravement [illegible] Que de bons vers! [illegible] ne disait rien, et il regardait la bouteille vide.

Il [illegible] dans [illegible] Prenez-moi de [illegible] s'il l'on peut faire [illegible] son comme [illegible] à la [illegible] [illegible]

[illegible] bien! [illegible] n'était pas bien. Cela se [illegible] encore et trop de petit journal [illegible] il y avait [illegible] de bout des [illegible] il n'avait tant [illegible] sensibles, [illegible] l'ombre dans son livre, et il n'y avait [illegible] [illegible]

Après le prix de [illegible] son livre, Justin Ronan se sentit glacé, découragé. [illegible] [illegible] de [illegible] la plume [illegible] [illegible] à la [illegible] mit la bouteille vide,—l'esprit de sagesse et de [illegible]

Et il commença un nouveau livre.

XIII.

Dont le titre est à la dernière ligne.

Un beau jour,—il la fin—voici comment se termina l'histoire [illegible] et mélancolique de Justin Ronan,—car il faut bien que cette histoire ait son dénoûment ici bas.

Deux ans étaient écoulés. Il avait forcé la critique, la haine et l'envie.—On venait de représenter son drame, et il avait vaillamment gagné sa première cause devant le public. Désormais, toutes les portes lui étaient ouvertes, il pouvait prétendre à tout.—Il pouvait soutenir [illegible]

Or, quelques jours après, comme il songeait à ses longs travaux de sa jeunesse et à ses amours passés, il reçut une lettre, je dis trompe, une épître, rien qu'un enveloppe.

Elle renfermait une feuille de rose.

Il la reconnut sans [illegible] la fleur [illegible] de la caisse. Blonde pensait à lui. Blonde l'aimait! Oh! qu'on meurt de joie, je le crois, car il faillit en mourir.

Pendant quelques temps, et à de courts intervalles, il reçut d'autres [illegible]. Cela dura un printemps. Au commencement de l'été enfin, comme il venait de s'émerveiller de [illegible] de [illegible] [illegible], sur un grand chemin de la ville, et tous les chevaux de poste pour la [illegible] route de Saintes—château d'Iernay. C'est qui [illegible] fois,—entre le gage habituel,—Tardons cependant un tout petit morceau de [illegible], sur lequel une main de femme avait tracé ces mots d'une [illegible] émue:

"*La dernière feuille de Rose.*"

CHARLES MONCELET.

COMMERCIAL.

MARCHÉ AU COTON.—LIVERPOOL, 10 JUIN.—Ce marché a été peu animé la semaine dernière; les ventes ont été renfermées dans les limites des besoins immédiats du commerce, et comme les détenteurs paraissaient désireux de réaliser, les prix ont légèrement baissé. Les nouvelles apportées par le Cambria arrivés mardi dernier, n'ont pas eu d'influence sur les affaires, quoiqu'il paraisse que l'époque des achats à bas prix dans les ports transatlantiques soit déjà passée. Mobile, fair 4 1/2; New-Orleans 4 5/8. Le stock de coton à Liverpool est estimé à 311,000 balles, ce qui est 13,000 balles de plus, que l'année passée à pareille époque.

GRAINS.—[illegible] États-Unis 27 [illegible] 28 [illegible] de la farine 7 sh 3 d @ 7 sh 6 d; blanc 7 sh 3 d @ [illegible] Le [illegible] [illegible] le baisse. [illegible] les 70 livres à au lieu de [illegible] [illegible] cotes; à ce prix [illegible] [illegible] [illegible] la demande de farine s'est améliorée [illegible] 5 d par sac et 6 d par baril [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à vendre [illegible] 5 sh les 480 livres et la farine [illegible] Le 9 la farine de Western [illegible] 6 d les 196 livres. [illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPEDIES.

Navire Elizabeth, Barclay, pr Liverpool.
[illegible] Osceola, Barstow, pr Liverpool.
[illegible] Ashton, Driscoll, pr Liverpool.
[illegible] Walpole, Richardson, pr Liverpool.
Barque Loretta Fish, Gates, pr Boston.
[illegible] St-Mary, Schneider, pr Kingston, Ja.
Brick A Hayford, Simon, pr Boston.
Goelette Elz. Schernbeck, pr Pensacole.
[illegible] B L Scranton, Taber, pr Brazos.
[illegible] Wm & Mary, Smith, pr Corpus Christi.
[illegible] Lois Milligan, pr Pensacole.
[illegible] Sarah, Trefost, pr Tampico.
Sloop Commodore Hull, Jackson, pr Mobile.
Steamer Brunswick, Lan, pr St Louis.

ARRIVÉS.

Navire [illegible], Wright, de Brazos.
Navire à vapeur [illegible] Tompkins, Finney, de Vera Cruz via Tampico.
[illegible] of Orleans, Dennis, de Vera Cruz.
[illegible], de Vera Cruz.
[illegible], de Vera Cruz.
[illegible], de Vera Cruz.
[illegible], de Vera Cruz.
[illegible], de Vera Cruz.
[illegible], Wade, de Liverpool.
[illegible], de Vera Cruz.
[illegible], de Boston.
Barque [illegible], de la Havane.
[illegible], de Boston.
Brick [illegible], de Tampico.
[illegible], de Brazos.
Goelette [illegible], de Matagorda.
[illegible], de Rio Grande.
[illegible], de Pensacole.
[illegible], de St-Marks.
[illegible], de Vera Cruz.
[illegible], de Brazos.
Alvarado, ———, de Vera Cruz.
C C Stratton, Vance, de Tampico.
Oregon, [illegible], de Tampico.

—STEAMERS.—

[illegible], de Mobile.
[illegible], de Bayou Sara.
[illegible], de Mobile.
[illegible], de Vermillon.
[illegible], de Mobile.
[illegible], des Opelousas.
[illegible], de Shreveport.
[illegible], de la Mobile.
[illegible], de Louisville.
[illegible], de St-Louis.

MEMORANDA.

[illegible], 23 juin—Arrivés, navire Louisa, et barque Alvarado, de la Nouvelle-Orléans.
[illegible] 16 juin—Expédiée barque Delaware, [illegible] pour la Nlle-Orléans.

Ports étrangers.

LIVERPOOL, [illegible] arrivés, navires Hamann, Jamaica, de la Nouvelle Orleans [illegible] 10, Wm. [illegible], de Boston [illegible] 3 juin, Huguenot, [illegible] pour la Nlle-Orleans; 6, Rumell [illegible] [illegible]

Navires en chargement.

LIVERPOOL.—Navires Iatro, Isaac Allerton, Danube, [illegible], Clima et Abby-Pratt, tous pour la Nouvelle-Orleans.

LIGNE DES STEAMERS CUNARD.

Cambria	pour Boston,	Samedi	17 Juin.
Caledonia	pour New-York,	Samedi	24 Juin.
[illegible]	pour Boston,	Samedi	1er Juillet
[illegible]	pour New-York,	Samedi	8 Juillet

D'AMERIQUE.

[illegible]	de Boston,	Mercredi	12 Juillet
[illegible]	de New York,	Mercredi	19 Juillet
[illegible]	de Boston,	Mercredi	26 Juillet
[illegible]	de New York,	Mercredi	2 Août

Mort aux Ravets.

PRÉPARATION DE WIDNEY pour la destruction des ravets. En faisant usage de cette préparation pendant une couple de nuits on débarrassera complètement la maison de cet insecte.

Mort aux Rats de Widney.

La propriétaire renvoie le public à ceux qui ont fait usage de cette composition. A vendre chez Dalley, au dépôt du Remède Magique, 151, rue de Chartres, à la librairie de l'Abeille-Charles, et à la boutique de Widney dans les rues. 20 juin—1 m

Remède magique de Dalley.

☞ Le seul véritable porte toujours, sur chaque enveloppe de chaque boîte, la signature du propriétaire, "H. DALLEY", écrite à la main.

Dépôt du Sud, au No 151, rue Chartres, Nouv.-Orléans.

Sirop de Daphnine,

de P.-A. BERTRAND, Pharmacien, Encoignure Bienville et Royale.

☞ L'expérience et l'observation [illegible] que moyens de parvenir à la vertu [illegible] d'après des nombreuses expériences [illegible] pratique que le sirop de Daphnine est [illegible] comme spécifique dans la Diarrhée et la Dyssenterie. Le peu de temps on voit ses bons effets et la santé et ces maladies s'arrêter dans leur marche. [illegible]

Docteur J. Baron Clements.

CABINET—Rue de la Levée, près l'encoignure de la rue Jackson, à côté de la pharmacie de M. Brabien. 21 juin—6 m

LES DEUX MONDES.
REVUE INDÉPENDANTE.

" Notre devise sera celle de la République Française,—Liberté, Egalité, Fraternité."

CETTE REVUE, format [illegible] pages, paraît [illegible] à New-York, et paraît [illegible] semaine [illegible] nières d'Europe.

Les romans publiés dans les Deux Mondes seront une pagination spéciale, de manière à pouvoir être reliés en forme d'élégans volumes.

Prix de la souscription.

Pour les Etats-Unis, et les deux Amériques, par an, $5, payables par semestre. Agent à la Nouvelle-Orléans: G. LAVIE, Libraire, rue de Chartres, No. [illegible]
20 juin—6 m

SANGSUES.

A vendre pour compte d'un entrepôt de Hambourg

10000 Sangsues hongroises, à vendre en gros et en détail.

Les personnes qui désirent de belles et bonnes sangsues n'ont qu'à s'adresser au dépôt, chez CHEVALIER, Md. de papier peint, rue de Chartres, 16.

MME ROYER informe que le bruit a été répandu qu'elle devait quitter la Nouvelle-Orléans pour aller se fixer à New-York, la prévient de prévenir ses amis et le public que ce bruit est absolument faux et qu'elle continuera à rendre de cette ville, à laquelle sont attachés toutes ses sympathies par un séjour de 17 ans, et la constante bienveillance dont elle a été entourée dans l'exercice de sa profession. 24 mai

Le docteur P. Vanzile-Landon,

INSPECTEUR général du corps médical de l'hôpitaux militaires de la République Mexicaine a l'honneur d'offrir ses services comme médecin, chirurgien au public de cette ville. Il demeure rue Bienville, No 71, coin de la rue Royale. 23 juin—2 m.

UNE dame qui peut fournir les meilleures recommandations, désirerait trouver une place d'institutrice dans une famille respectable. Elle peut enseigner grammaticalement le Français, l'Anglais, toutes les branches de l'Arithmétique, l'usage des Globes.

S'adresser au No. 98, rue de la Douane, ou au bureau de cette feuille. 23 juin

A LOUER, $20 par mois, une MAISON bien convenable pour une petite famille, Encoignure Chartres et Bourbon. Possession au 1er juillet prochain, et la vente aussi à bon marché, les meubles en [illegible] s'adresser à J. F. MERCIER & Co, 34, Vieille Levée.

PENSION A BILOXI.

M. JACQUES DESPORTE informe ses amis et le public qu'il tient une pension à Biloxi, sur le bord de la mer, dans un endroit élevé [illegible] que ses prix sont très modérés, et qu'il ne négligera rien pour être agréable aux personnes qui voudront lui accorder la préférence. 24 juin

AVIS.

L'assemblée générale de la Société Française de Bienfaisance,

CONSIDÉRANT

1o Qu'il existe à la Nouvelle-Orléans deux Sociétés Françaises de Bienfaisance;

2o Que la fusion de ces deux Sociétés en une seule serait un utile exemple d'union et fraternité;

3o Que cette fusion simplifierait l'administration et la distribution des sommes versées par les Français pour être appliquées au soulagement de leurs compatriotes malheureux,

A RÉSOLU:

Que dater du 1er juillet 1848, la Société Française de Bienfaisance cessera d'exister;

Que la somme de $1,056 36, déposée dans la caisse de son trésorier, sera répartie [illegible] modifications jugées indispensables par le Conseil d'administration de la manière suivante:

Pour éteindre les dettes courantes, $50
Pour pourvoir aux demandes qui sont aujourd'hui dans les mains du Conseil, $352
Pour verser dans la caisse de la Société Française de Bienfaisance et d'assistance mutuelle, $1261

$1,056

Que cependant, chacun des membres de la Société Française de Bienfaisance, ayant payé le prix intégral de sa dépense, conservera le droit de se réclamer [illegible] aux fonds [illegible] [illegible] ne pourront [illegible] qu'avec l'assentiment du consulat de France;

Que le Conseil d'administration a fait choix de la liquidation ci-dessus prescrite.

En se séparant, l'assemblée générale de la Société Française de Bienfaisance fait des vœux les plus sincères pour la prospérité de la Société Française de Bienfaisance et d'assistance mutuelle.

Nlle-Orléans, le 30 juin 1848.

Le Consul de France, Président,
AIMÉ MOGIN.

Le Conseil d'administration,

MAURICE, [illegible]
QUEYROUSE, DEMALVAUX,
BARTHE, LACHAY,
LABATUT, (Aimé) SEGRÉTAIN,
Le Trésorier, *Le Secrétaire,*
[illegible] [illegible]

P. S.—MM. les Fondateurs des deux sociétés de la Société sont invités à présenter leurs comptes au Consulat de France avant le 15 juillet 1848.

Compagnie d'Assurance des Négocians.

Nouvelle Orléans, 3 juillet 1848.

A VIS est donné aux actionnaires de cette institution qu'un dividende semi-annuel de [illegible] pour cent (ou $4 par action) a été déclaré ce jour par la direction, payable sur demande.

JOHN PEMBERTON, Président.

MUNICIPALITÉ No 1.—Bureau du Collecteur des taxes sur cabarets, cafés, etc.

En vertu de l'ordonnance suivante: "Toute personne tenant auberges, pensions, cafés, billards, cabarets, guinguettes et autres maisons publiques sans licence, payera, sur conviction du fait et à chaque contravention, une amende qui ne sera pas moindre de dix piastres et qui n'excédera pas cent piastres." Le Collecteur prévient les personnes tenant les susdits établissements ouverts sans licence, qu'elles seront poursuivies comme ayant forfait à la loi.

V. LABATUT, Collecteur.

Jouets et Objets de fantaisie.

J. E. LOBRE & Co.

84, rue de Chartres, entre Bienville et Conti.

LES dames sont respectueusement invitées à visiter le grand assortiment de jouets et d'articles de fantaisie que nous avons en magasin, et dont partie provient de la grande vente de la succession Lidner. Nous pouvons offrir le plus grand choix de jouets qui soit en ville et à des prix très bas.

Notre assortiment de mercerie est toujours très complet, et nous nous empressons de remplir les ordres dans nos articles que les dames qui vont à la campagne pourraient nous adresser. 4 juillet

EN magasin d'importations récentes et à vendre:

150 barriques vin rouge Marseille,
30 do do Bordeaux,
20 barils Madère, 20 barils Porto,
40 barils Muscat, 50 caisses Muscat,
15 caisses vermouth, 20 do absinthe,
25 do kirschwasser,
30 paniers champagne, diverses marques,
25 do do 24 demi bouteilles,
40 caisses fruits au sirop,
50 do [illegible]
50 do [illegible]
300 [illegible] de [illegible] et régulière,
30 [illegible]

MARTIAL PEYRET & Co., [illegible]

VIN [illegible] du navire Susan-E. Howell, de Marseille, à vendre:
30 pipes et 171 barils vin de Catalogne, qualité supérieure, ayant droit au drawback;
10 barils bouchons jonctés fins.
Aussi, en magasin de la Douane, avec privilége du drawback:
8 tierçons eau-de-vie anisée;
3 caisses de 20 livres chaque, vin espagnol;
6 do de 20 rames chaque, papier à écrire.

Par P. CUSACHS, Encoig. Conti et St Philippe.

VIN rouge doux—100 barils vin rouge doux, à vendre par P. CUSACHS, Encoig. Conti et St Philippe.

VIN Oporto—20 quarts de pipes vin Oporto, qualité supérieure, à vendre par P. CUSACHS, Encoig. Conti et St Philippe.

AMANDES—10 barils amandes douces, 3 barils amandes amères, à vendre par P. CUSACHS, Encoig. Conti et St Philippe.

CONDUIT aux Epaves de la Première Municipalité, rue Dauphine, entre Dumaine, [illegible] Anne,

UNE VACHE rouge pie, marquée à l'oreille droite; [illegible] au dernier [illegible]. MICHEL DUREL, Gardien des épaves.

A VENDRE—[illegible] de planches de [illegible] pour les [illegible] du [illegible] [illegible] BAYLY & BAXTER, 77, rue Commune.

BOTTES, souliers et brodequins [illegible] assortiment complet de [illegible] à vendre par R. C. HOBBS, 18, rue de la Douane. 5 juillet

SUCCES AU HEROS DE BUENA VISTA.

150 Caisses VINS FINS, [illegible] [illegible] L'CANDIDAT nommé par la Convention de Philadelphie. Les étiquettes sont en or [illegible] vendre par J. F. BERGMAN & Co., 34, rue de la Vieille Levée.

[illegible] Sun du 1er septembre 1847.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'article de M. G. Woodman de Vicksburg, Miss. que nous publions ci-dessous. Ayant eu l'occasion de nous servir du sirop astringent préparé par le Dr. Woodman, nous sommes heureux d'ajouter notre témoignage à celui d'un des médecins de notre ville (Thos Anderson M. D.).

D'après l'expérience que nous avons eue des vertus de cette médecine pour les maladies d'été et communes en ce pays, et si difficiles à guérir avec les remèdes en usage, nous croyons de notre devoir de déclarer aux personnes qui liront ces lignes, que nous sommes convaincus de l'efficacité de cette préparation et que nous la recommandons pour les maladies ci-dessus et [illegible].

Certificat de Harper P. Hunt, esq. avocat à Vicksburg.

Je certifie qu'étant atteint depuis 4 mois d'une diarrhée chronique, j'eus recours à divers moyens dans l'espérance d'y trouver quelque soulagement, mais inutilement. [illegible]

H. P. HUNT.

Vicksburg, 20 juin 1846.

[illegible] G. G. WOODMAN, Vicksburg, Miss. [illegible] MAGNE & BARBOROUGH, 73, rue du Camp. [illegible] 5 juil

DEMANDÉE, UNE NOURRICE.—On demande une nourrice de bonne santé, [illegible] [illegible] [illegible] au No 29, rue du Canal. 6 juil—1f

A VIS.—Une bourse de $45 a été [illegible] par [illegible] le public est averti de ne pas escompter ces billets [illegible] 6 juil—1f

AVIS.

LORS de l'incendie du navire anglais Bréhaut, échoué à la Baie Plate, des habitans de la Côte [illegible] une grande partie des [illegible] Les intéressés à la propriété du navire pourront retirer les dits objets en payant les frais de sauvetage et autres frais.

Pour en connaître le montant ainsi que les moyens de se transporter à la Chenière, s'adresser chez C. [illegible] No 156, Vieille Levée, près le marché aux légumes.

Les objets provenant du sauvetage ne sont pas réclamés dans le temps voulu par la loi, ils seront vendus à l'enchère.

MAXIMILIEN LEPORT.
Habitant à la Chenière Caminada.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.—En débarquement du navire [illegible] assortiment de [illegible] à vendre à bas prix par G. W. DUNBAR, 39, rue de la Douane.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Plaquemines—Cour du second district Judiciaire—Succession d'Edmond Veillon, décédé—Attendu que Abbé Valette s'est adressé à notre dite Cour pour obtenir des lettres d'administration à la succession du dit Edmond Veillon: avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire, dans dix jours de la présente publication, les raisons pour lesquelles la demande du dit Antoine Valette ne serait pas accordée.

Bureau du greffier, ce 3 juillet 1848.

CHS. DUTILLET, Greffier.

A VIS.—Une assemblée du Bureau de Santé de la Paroisse d'Orléans, qui a eu lieu au Bureau, 26 rue du Canal, le 20 juin 1848. [illegible] le Bureau de Santé de la Paroisse [illegible] accepte l'offre faite par M. Massey [illegible] virus de vaccine frais [illegible] les médecins de la [illegible] [illegible]

[illegible] HESTER, Secrétaire.

Pianos et Plano [illegible] de HENRY HERZ.

WM. F. MAYO annonce au public qu'il vient d'être nommé par M. H. Herz, unique agent pour la vente de ses GRANDS PIANOS et PIANINOS. La vogue méritée qu'ont obtenue ces instruments [illegible] [illegible] à Wm F. Mayo à ouvrir une salle [illegible] [illegible] des Pianinos qui n'ont pas d'égal [illegible] [illegible]

Wm. F. Mayo prie les personnes qui désireraient faire l'acquisition de pianos, de prendre l'avis [illegible] [illegible] [illegible] Concerts.

Il a aussi toujours un assortiment complet au dépôt, No 5, rue du Camp, à 3 portes de la rue du Canal.

[illegible] Sirop pour la Toux [illegible]

[illegible] le remède infaillible contre les maladies d'estomac [illegible] dans les cas les plus [illegible]

L'Amérique PHILANTHROPE, capitaine [illegible] pour l'équipage. DUBOCH F., 77, rue St Louis.

[illegible] capitaine [illegible] WYLIE & Co.

[illegible] capitaine [illegible] Co.

[illegible] Co.

[illegible] W. DENNISTOUN & Co.

[illegible]

EAU DE FLEUR D'ORANGER.—A vendre par les soussignés:
[illegible] eau de fleur d'oranger supérieure,
[illegible] do do double.
[illegible] sacoches divers modèles, eau de fleur d'oranger supérieure.
[illegible]

F. SEIGNOURET & Co., 144 rue Royale.
1 juil—10

Véritable occasion

J. FEYTEL, horloger bijoutier, rue de Chartres, encoignure Conti, a l'honneur d'informer le public que voulant écouler son stock pour la fin de l'année, il vendra jusqu'à cette époque au prix coûtant et pour du comptant, les marchandises suivantes:

Montres d'hommes;
do de dames;
do savonnettes anglaises,
Et enfin un grand assortiment de montres en or et en argent;
Pendules de divers modèles,
Un grand choix de bijouterie consistant en Chaînes de montres, broches;
Bracelets, épingles, boutons.
Et une infinité d'autres objets de fantaisie du plus nouveau et du meilleur goût.
[illegible]

[illegible]

Les personnes [illegible] aux prix auxquels sont [illegible]

Les personnes qui ont [illegible] de la Municipalité No. 1, [illegible] [illegible]

[illegible] rue de Chartres, [illegible]

[illegible] Habitants et Marchands de la campagne.

[illegible] médecines, drogues, produits chimiques, instrumens de chirurgie, [illegible] garantis de première qualité et aux prix modérés; il a des relations avec les premières maisons d'Europe [illegible] et pourvoir [illegible] [illegible]

A. A. PEYCHAUD, 123, rue Royale.